

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue lundi le 3 octobre 2011 à 20h00 à la salle de l'Âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence de Bertrand Bouchard, maire.

Présences : Diane Tremblay
Régis Pilote
Guy Tremblay
Ruth Tremblay
Lyne Girard
Absence : Lise Savard

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2011, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2011
3. APPROBATION DES COMPTES
4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO128-11 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE 7 « PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE, DEVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE CHARLEVOIX » DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 117-11 AINSI QUE SES AMENDEMENTS, DE LA MUNICIPALITE DES ÉBOULEMENTS EN CE QUI CONCERNE LES USAGES, LA DENSITÉ, LE LOTISSEMENT, L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS ET L'ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS.
5. RÉOLUTION ADOPTANT LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DU TOURISME POUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE MARITIME ET AFFICHAGE TOURISTIQUE
6. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ SUR LE LOT 178-P, DANS LE RANG ST-PASCAL
7. SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
8. INSTALLATION D'UNE CLÔTURE SUR LE TERRAIN DE L'HÔTEL DE VILLE
9. INSTALLATION D'UNE RÉSERVE D'EAU AVEC BORNE SÈCHE DANS LE RANG ST-MARC
10. FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX »
11. INSCRIPTION À LA RENCONTRE RÉGIONALE SST DES MUNICIPALITÉS DE CHARLEVOIX ET DE CHARLEVOIX-EST
12. RÉOLUTION AUTORISANT L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT À SIGNER L'ATTESTATION DE NON CONTRAVENTION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DANS LES DEMANDES D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE
13. RÉOLUTION AUTORISANT LE MAIRE À ASSISTER AU SOUPER SOULIGNANT LES 25 ANS DE CIHO
14. RÉOLUTION AUTORISANT le CONSEILLER RÉGIS PILOTE À ASSISTER AU SOUPER BÉNÉFICE DU FRIL
15. FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE
16. RÉOLUTION AUPRÈS DE LA S.Q. POUR UNE PRÉSENCE ACCRUE LORS DU TRANSPORT SCOLAIRE
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

183-10-11 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

184-10-11 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2011, de la séance extraordinaire du 12 septembre 2011 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2011

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 soit accepté.

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2011 soit accepté.

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2011 soit accepté.

185-10-11 Approbation des comptes

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

ADMQ	148.10 \$
A. TREMBLAY ET FRÈRES	164.33 \$
AUBERGE BEAUSÉJOUR	71.77 \$
BELL CANADA	192.74 \$
CAMP LE MANOIR	24.05 \$
CEXP	237.58 \$
CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX	25.00 \$
EQUIPEMENT GMM	52.41 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	27.00 \$
F.Q.M.	55.25 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT	925.64 \$
HYDRO-QUÉBEC	780.81 \$
MRC DE CHARLEVOIX	66.16 \$
RUTH TREMBLAY (REMB. CONGRES FQM)	352.65 \$
SIMARD LÉVEILLÉE DUFOUR NOTAIRES	2 938.56 \$
SONIC	826.75 \$
VISA	5.00 \$
	<hr/>
	6 893.80 \$

SECURITÉ PUBLIQUE

ARÉOFEU	886.33 \$
BELL CANADA	85.34 \$
BELL MOBILITÉ	433.83 \$
DANIEL GAUTHIER ÉLECTRICIEN	1 859.80 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT	3 904.78 \$
HYDRO-QUÉBEC	183.25 \$
PRATIQUE DES POMPIERS	545.00 \$
SORTIE DES POMPIERS	425.00 \$
MINISTRE DES FINANCES	87 229.00 \$
	<hr/>
	95 552.33 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	85.34 \$
CHEZ S DUCHESNE	376.10 \$
DANIEL GAUTHIER ÉLECTRICIEN	38.75 \$
ESSO	1 878.86 \$
GARAGE EDMOND BRADET	576.62 \$
HYDRO-QUÉBEC	118.85 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT	3 577.25 \$
LES ENTREPRISES AUDET ET TREMBLAY	7 103.43 \$
LES ENTREPRISES CÔTÉ GAUDREULT	2 825.34 \$
LOCATIONS GALIOT INC.	192.22 \$
MARTIN RAYMOND	100.00 \$
TRUDEL MARC	1 617.74 \$
SOLUGAZ	191.39 \$
WURTH	181.36 \$
	<hr/>
	18 863.25 \$

ECLAIRAGE DE RUE

HYDRO-QUÉBEC	1 524.99 \$
	<hr/>
	1 524.99 \$

AQUEDUC

CHEZ S DUCHESNE	
HYDRO-QUÉBEC	841.92 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	20.09 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	127.22 \$
	<hr/>
	989.23 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BELL CANADA	92.35 \$
F.Q.M.	13.56 \$
GAÉTAN BOLDUC	11 954.48 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 508.55 \$
	<hr/>
	13 568.94 \$

SERVICE DE LA DETTE

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	3 321.50 \$
	<hr/>
	3 321.50 \$

LOISIRS

BELL CANADA	85.92 \$
FRANCO-MOTEUR ÉLECTRIQUES	1 224.69 \$
HYDRO-QUÉBEC	303.43 \$
PILOTE JEAN-MARIE	
	<hr/>
	1 614.04 \$

URBANISME ET ZONAGE

MRC DE CHARLEVOIX	26 505.00 \$
	<hr/>
	26 505.00 \$

GESTION MATIÈRES RÉSIDUELLES

GESTION MATIÈRES RÉSIDUELLES	33 809.00 \$
GAUDREAU ENVIRONNEMENT	973.83 \$
	<hr/>
	34 782.83 \$

PROJET TOURISTIQUE

CIDRERIE VERGER PEDNEAULT	74.17 \$
---------------------------	----------

HUGUETTE THIBEAULT	173.00 \$
LAROCHE LETTRAGE ET GRAVURES	1 253.18 \$
LE GROUPE SHADES	4 705.11 \$
	6 205.46 \$
DONS	
MAGALY POTVIN	200.00 \$
MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE	20.00 \$
FADOQ LES BLÉS MÛRS	400.00 \$
	620.00 \$
TOTAL	210 441.37 \$

186-10-11 Adoption du règlement No 128-11 intitulé règlement modifiant l'annexe 7 « Plan d'aménagement d'ensemble, développement résidentiel Domaine Charlevoix » du règlement de zonage No 117-11 ainsi que ses amendements, de la municipalité des Éboulements en ce qui concerne les usages, la densité, le lotissement, l'aménagement des terrains et l'architecture des bâtiments

ATTENDU que la municipalité peut modifier son règlement de zonage conformément aux articles 113 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un plan d'aménagement d'ensemble pour le développement résidentiel « Domaine Charlevoix » a été intégré à l'ancien règlement de zonage, le 13 octobre 2005 et à l'annexe 7 du nouveau règlement de zonage no 117-11 de la municipalité des Éboulements, le 13 juillet 2011 ;

ATTENDU qu'une intention mutuelle entre le promoteur « Société de développement Domaine Charlevoix » et la municipalité était à l'effet de modifier plusieurs dispositions de ce plan d'aménagement d'ensemble, quant aux usages et à la densité d'occupation ;

ATTENDU que ce projet nécessite des modifications à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que les modifications au plan d'aménagement d'ensemble ont été soumises à la municipalité par la Société de développement Domaine Charlevoix et ce, en conformité à l'ancien règlement no 37-05 et au *Règlement no 122-11*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité a étudié les documents soumis et que, par une décision du 21 avril 2011, il recommande au conseil d'approuver le plan d'aménagement d'ensemble et d'apporter les modifications utiles à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables de la municipalité que les modifications soient apportées au plan d'aménagement d'ensemble du développement

résidentiel Domaine Charlevoix, afin que les terrains situés dans la zone V-01 au plan de zonage de la municipalité des Éboulements puissent être développés dans une plus faible densité, selon les nouveaux paramètres prévus et déposés par le promoteur ;

ATTENDU que le conseil a, par résolution le 1^e août 2011, adopté l'amendement au plan d'aménagement d'ensemble développement résidentiel Domaine Charlevoix de 2005, déposé en février 2011 et finalisé en juillet 2011 par le promoteur, la Société de développement du Domaine Charlevoix;

ATTENDU que le conseil municipal des Éboulements a tenu une assemblée publique de consultation le 6 septembre 2011;

ATTENDU que le 2^e projet a été adopté le même jour que l'assemblée publique de consultation, avec de légères modifications;

ATTENDU que le projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire telle que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un avis public de participation à un référendum a été émis le 8 septembre 2011 et qu'au 16 septembre 2011, aucune demande n'a été déposée au bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement no 128-11 soit adopté.

187-10-11 Résolution adoptant la convention d'aide financière du Ministère du Tourisme pour le projet de mise en valeur du patrimoine maritime et affichage touristique

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Que la convention d'aide financière entre la ministre du Tourisme et le comité touristique de la municipalité des Éboulements, concernant l'octroi d'une contribution financière non remboursable par la Ministre ne pouvant excéder 30 000\$, en vertu du Programme de soutien au développement et à la proportion touristique – volet Entente de partenariat régional en tourisme - , soit acceptée telle que rédigée;

- Que madame Linda Gauthier, directrice générale soit autorisée à signer tout document dans ce dossier.

188-10-11 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ sur le lot 178-P, dans le rang St-Pascal

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par La Ferme Mario Desmeules inc. aux fins d'aliéner, de lotir et d'utiliser à des fins autres qu'agricole, une superficie de 6181.7 mètres carrés sur le lot 178-P, rang St-Pascal, Les Éboulements ;

CONSIDÉRANT que l'entrepôt se trouvant sur l'immeuble était utilisé par La Ferme Mario Desmeules inc. pour son entreposage d'équipements agricoles et/ou d'instruments aratoires mais aussi pour offrir un lieu d'entreposage aux nombreux agriculteurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le propriétaire actuel désire vendre son entrepôt ;

CONSIDÉRANT que le futur propriétaire entend poursuivre l'activité d'entreposage à des fins agricoles mais dans une proportion de 50 % de l'ensemble de l'entrepôt ;

CONSIDÉRANT que le futur propriétaire, pour rentabiliser l'espace restant, désirerait que l'entrepôt serve à l'entreposage autre qu'agricole, soit pour des véhicules récréatifs, des cantines, des autobus, etc ;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement au règlement de zonage de la municipalité mais uniquement en ce qui concerne l'entreposage agricole ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE la municipalité des Éboulements recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'autoriser la demande présentée par La Ferme Mario Desmeules à l'effet d'aliéner et de lotir une partie du lot 178, ayant une superficie de 6 181.7 mètres carrés, cadastre officiel de la municipalité des Éboulements.

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

QUE le formulaire de demande soit versé au dossier de la municipalité des Éboulements.

189-10-11 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le rang Ste-Marie pour un montant subventionné de 15 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

190-10-11 Installation d'une clôture sur le terrain de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT que la municipalité se devait d'installer une clôture pour entourer le terrain de l'édifice municipal aux Éboulements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

QU'une clôture de maille galvanisée commerciale mesurant 265 pieds de long par 6 pieds de haut soit installée autour du terrain de la municipalité au coût de 6 500\$ avant taxes.

191-10-11 Installation d'une réserve d'eau avec borne sèche dans le rang St-Marc

CONSIDÉRANT qu'il était nécessaire d'installer un réservoir pour emmagasiner l'eau pour couvrir les risques d'incendie dans le secteur du rang St-Marc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser l'achat d'un réservoir d'eau d'une capacité de 30 m³ avec borne sèche dans le rang St-Marc par la firme HG environnement, et ce, au coût de 18 500\$ excluant les taxes et l'installation.

192-10-11 Formation directrice générale « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers,

- d'autoriser la directrice générale à participer à la formation « Le code d'éthique des employés municipaux », le 9 novembre 2011 à Québec, au coût de 130\$ excluant les taxes ;
- de défrayer les frais de déplacement reliés à cette formation.

193-10-11 Inscription à la rencontre régionale SST des municipalités de Charlevoix et de Charlevoix est

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers,

- d'autoriser Linda Gauthier, Grégoire Bouchard, Claude Gauthier et Rosaire Tremblay à participer à la rencontre régionale SST le 19 octobre 2011 à Baie St-Paul au coût de 35\$ par personne.

194-10-11 Résolution autorisant l'inspecteur en bâtiment à signer l'attestation de non contravention à la réglementation d'urbanisme dans les demandes d'hébergement touristique.

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

- D'autoriser l'inspecteur en bâtiment à signer l'attestation de non contravention à la réglementation d'urbanisme dans les demandes d'hébergement touristique.

195-10-11 Résolution autorisant le maire à assister au souper soulignant les 25 ans de CIHO

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers;

- D'autoriser le maire Bertrand Bouchard à assister au souper soulignant les 25 ans de CIHO, lequel aura lieu au Domaine Forget le 13 octobre 2011 au coût de 85\$, taxes incluses.

196-10-11 Résolution autorisant le conseiller Régis Pilote à assister au souper bénéfice du Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL)

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers;

- D'autoriser le conseiller Régis Pilote, à assister au souper bénéfice du FRIL qui aura lieu le 10 novembre 2011 au Manoir Richelieu, au coût de 100\$.

197-10-11 Formation en sécurité civile

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers;

- D'autoriser la directrice générale Linda Gauthier, responsable des mesures d'urgence, à assister à la formation « Étude de la vulnérabilité locale » qui aura lieu le 7 novembre 2011 à Baie Saint-Paul, au coût de 260\$ avant taxes.

198-10-11 Résolution auprès de la Sûreté du Québec pour une présence accrue lors du transport scolaire

CONSIDÉRANT les informations reçues à l'effet que des automobilistes omettent d'immobiliser leur véhicule en présence du panneau d'arrêt et des clignotants des autobus scolaires;

CONSIDÉRANT que la vie des jeunes est sérieusement mise en danger lors de leur débarquement, lorsque mis en présence de ces automobilistes;

CONSIDÉRANT le code de la sécurité routière entourant le transport scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, les conducteurs d'autobus scolaires doivent redoubler d'attention et prévoir les réactions des automobilistes, à savoir s'ils vont s'immobiliser ou non;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De demander à la Sûreté du Québec d'accroître leur présence et leur surveillance sur les routes de notre municipalité et ce, principalement aux heures de transport scolaire.

Certificat de crédit

Je soussignée Linda Gauthier, directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Directrice générale

199-10-11 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h50, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Bertrand Bouchard
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

<u>CORRESPONDANCE – SEPTEMBRE 2011</u>	
COMMUNIQUÉ FQM	<ul style="list-style-type: none"> • Démission de Nathalie Normandeau : La FQM souligne sa passion pour les régions du Québec • FQM : Pour un aménagement du territoire ancré dans la réalité des communautés • Appel de la FQM au ministre Vallières pour travailler à une solution durable au dossier de la carte électorale • Nouvelles règles d'octroi de contrats municipaux : la réaction de la FQM
CPTAQ	<ul style="list-style-type: none"> • Avis de modification de l'orientation préliminaire de Ménandre Racine – pourrait être autorisée mais à certaines conditions • Décision Richard Gauthier – la demande est refusée • Décision Sylvain Pilote – la demande est refusée
CLD	Action CLD